



MISE A DISPOSITION DU PUBLIC

Dossier de modification simplifiée n°3 **du Plan Local d'Urbanisme** **de la commune de BLAINVILLE-SUR-ORNE**

Par délibération en date du 25 septembre 2025, le Conseil Communautaire a défini les modalités de mise à disposition du public du projet de modification simplifiée n°3 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Blainville-sur-Orne.

Le dossier est mis à la disposition du public du Lundi 6 octobre (8h30) au Vendredi 7 novembre 2025 inclus (16h30)

- Au siège de la Communauté Urbaine Caen la mer, 16 rue Rosa Parks – 14 000 CAEN,
Horaires : du lundi au jeudi de 8h30 à 17h30, et le vendredi de 8h30 à 16h30.
- En mairie de Blainville-sur-Orne, 4 rue du Général Leclerc, 14 550
BLAINVILLE SUR ORNE
Horaires :
 - Lundi : 8h30 – 12h / 13h30 – 17h30
 - Mardi : 8h30 – 12h / 13h30 – 17h30
 - Mercredi : 8h30 – 12h / fermé
 - Jeudi : 8h30 – 12h / 13h30 – 17h30
 - Vendredi : 8h30 – 12h / 13h30 – 17h30
- Sur les sites internet de la commune : <http://www.mairie-blainville-sur-orne.fr> et de la Communauté Urbaine Caen la mer : [Concertations en cours | Caen la mer](#).

Chacun pourra consigner d'éventuelles observations : sur les registres ouverts dans les locaux de la Communauté Urbaine, de la mairie de Blainville-sur-Orne ou par courrier en commune de Blainville-sur-Orne (adresse ci-dessus).

A l'issue de cette mise à disposition, Monsieur le Président en présentera le bilan au Conseil Communautaire qui en délibèrera et approuvera le projet de modification simplifiée n°3 éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public.